



AGAMA
• CONSEIL •

GUIDE FRA CIF 2019

Comment remplir sa fiche de renseignement annuel au titre de l'activité 2018 du statut de conseiller en investissements financiers

Avril 2019

1	Présentation AGAMA Conseil	PAGE 3
2	Informations générales CIF et FRA CIF	PAGE 4
3	Comment compléter la FRA CIF 2019	PAGE 9
4	Accompagnement	PAGE 20
5	Glossaire	PAGE 21

Sommaire

Présentation AGAMA Conseil

De l'efficacité organisationnelle, à la conformité réglementaire

AGAMA Conseil est un cabinet de conseil indépendant, dont la vocation est **d'accompagner durablement** les Sociétés de Gestion de Portefeuille, **les Conseillers en Gestion de Patrimoine** et plus largement les Prestataires de Services d'Investissement dans les **domaines de la conformité réglementaire, du contrôle interne, et de l'organisation fonctionnelle et opérationnelle.**

AGAMA Conseil, référencé auprès des principales associations professionnelles, accompagne régulièrement des CGP sur les aspects réglementaires.

Pour le marché des Conseillers en Gestion de Patrimoine, une offre spécifique a été développée pour répondre à l'ensemble des thèmes importants pour la mise en conformité de la profession :

AUDIT DE CONFORMITE PACK REGLEMENTAIRE ASSISTANCE AUX CONTRÔLE DES TUTELLES
FORMATIONS VEILLE REGLEMENTAIRE INSTALLATION DE CABINET HOTLINE REGLEMENTAIRE
REDACTION PROGRAMME D'ACTIVITE ASSISTANCE ANNUELLE PERIODIQUE

Informations générales CIF et FRA CIF

Avant propos

Le CIF exerce à titre de profession habituelle :

- le conseil en investissement financier **sur instruments financiers** ;
 - ➔ Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers ou sur une ou plusieurs unités mentionnées à l'article D. 321-1 du code monétaire et financier.
- le conseil portant sur **la réalisation de services d'investissement** ;
- le conseil portant sur **la réalisation d'opérations sur biens divers.**

Actions, obligations, OPCVM*, FIA*, instruments financiers à terme, EMTN*, contrats financiers, etc.

Gestion de portefeuille pour le compte de tiers (le plus fréquent) qui peut se faire par le conseil portant sur les services de gestion sous mandat ou par le conseil portant sur les services de RTO

Souscription de rentes viagères, GFV*, GFF*, vins, panneaux photovoltaïques, œuvres d'art, diamants, etc.

Les CIF peuvent également :

- recevoir aux fins de transmission des ordres pour le compte de tiers sur les parts et actions d'OPC de droit français postérieurement à la fourniture d'un conseil sur ces produits,
- exercer d'autres activités de conseil en gestion de patrimoine.

Informations générales CIF et FRA CIF

Avant propos

- le conseil en investissement financier **sur instruments financiers** ;



LISTES INSTRUMENTS FINANCIERS

OPC	OPCVM, Fonds d'investissement à vocation générale, Fonds de fonds alternatifs, FCPR, FCPI, FIP, Fonds d'épargne salariale (FCPE/SICAVAS), OPCI, SCPI, GFI, SEF*, SICAF, Fonds professionnels à vocation générale, Fonds professionnels spécialisés (FPS/SLP), Fonds professionnels de capital investissement (FPCI), Organismes professionnels de placement collectif immobilier (OPPCI), Organisme de titrisation (OT).
ACTIONS	SA, SAS, SCA (pas SARL, SCI, SNC), HOLDING ISF / TEPA*, Girardin*.
TITRES DE CREANCES	Obligations, EMTN* / Produits structuré.
PRODUITS DERIVES	Options, Futures, Swaps, CFD*

HORS périmètre CIF lorsque les instruments financiers sont logés au sein d'un contrat d'assurance-vie.

Informations générales CIF et FRA CIF

Avant propos

La **FRA CIF** (Fiche de Renseignement Annuel) est un document émis par l'**AMF** (Autorité des Marchés Financiers). Il renseigne sur l'identité et l'activité du cabinet ayant le statut de **CIF** (Conseiller en Investissement Financier).

Tous les détenteurs de l'habilitation doivent compléter le document, et ce même s'il ne génère pas de chiffre d'affaires sous ce statut.

C'est un document important à la fois pour le CIF, l'association professionnelle dont il est membre, et l'AMF.

L'AMF l'utilise, entre autres, pour faire une cartographie de la profession (exemple le rapport annuel « les données d'activité 2017 des conseillers en investissements financiers ») et mieux connaître la population des acteurs sous sa supervision.

En cas d'incohérences dans les données renseignées, le FRA CIF peut devenir un outil d'alerte pour l'AMF et, le cas échéant, entraîner un risque accru de déclenchement d'un contrôle du Cabinet.

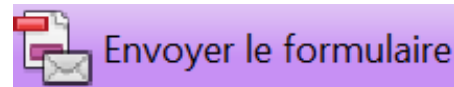
➔ Il est donc primordial d'apporter toute l'attention possible à la complétude de ce document.

Informations générales CIF et FRA CIF

Avant propos

Le document vierge FRA CIF est envoyé depuis 2018 par votre association professionnelle.

Il s'agit d'un document en format PDF modifiable qui doit être complété en ligne. Une fois les informations renseignées, il suffit de cliquer sur le bouton



NO SCAN
NO FAX

Ce bouton pointe directement vers votre association professionnelle en charge de la collecte des FRA CIF pour le compte de l'AMF.

Rappels :

- Une seule et unique manière d'envoyer son FRA CIF
- Une date limite de renvoi à respecter

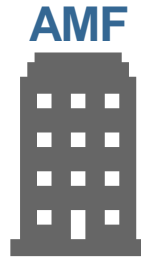
Pensez à sauvegarder une copie du document :

- Il peut être demandé lors des contrôles par l'AMF
- Si le bouton « envoyer le formulaire » ne fonctionne pas, cette sauvegarde vous permet de transmettre à votre association une version PDF

Informations générales CIF et FRA CIF

Avant propos

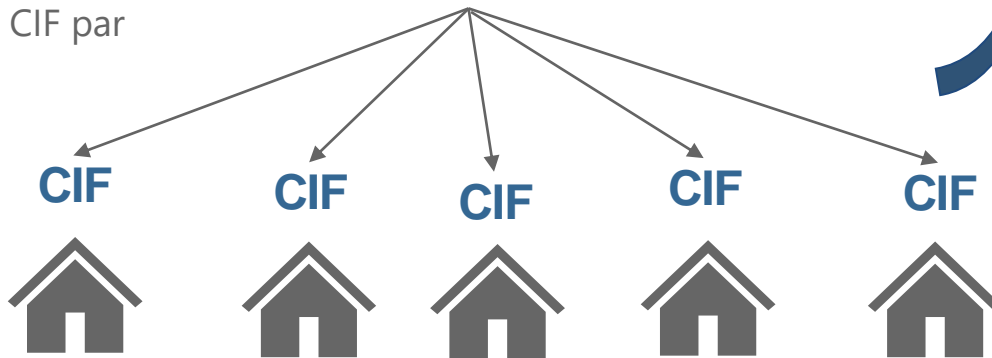
Envoi par l'AMF du document FRA CIF aux associations professionnelles



Associations Professionnelles



Envoi par chaque association à ses adhérents le document FRA CIF par email



30 juin



30 avril

par voie électronique

Présentation générale du CIF



DECLARATION D'ACTIVITE CIF ⁽¹⁾

Campagne de collecte 2019
(Données d'activité relatives aux exercices clos en 2018)

Réinitialiser le document



Nom / Dénomination :

Adresse :

Code postal : Ville :

Association professionnelle : CNGCP

Numéro d'immatriculation ORIAS :

Avez-vous changé d'association professionnelle cette année : Oui Non

Si oui, expliquer pourquoi :

Indiquer quelle était l'association précédente : Sélectionner à l'aide de la flèche

Numéro à **8 chiffres** de la société CIF (le zéro compte comme un chiffre).

Voir sur le site www.orias.fr.

Ex : qualité de la prestation, suivi des adhérents, coûts, animation, réactivité

1) L'organisation

THEME 1 – ORGANISATION

T1.Q1 Mode d'exercice de votre activité : Personne morale Exploitant individuel (personne physique)

Si vous exercez sous forme de personne morale, précisez la forme juridique de celle-ci : Sélectionner à l'aide de la flèche ▾

T1.Q2 Identité des dirigeants :

1. 2. 3.

T1.Q3 Actionnariat :

Cercle familial et personnel %
 Acteurs financiers (assureurs, banques, SGP ...) %
 Autres %

T1.Q4 Liens capitalistiques

Préciser tout lien capitalistique, direct ou indirect, de votre société ou de ses dirigeants avec des acteurs financiers (préciser le pourcentage de détention et l'identité de l'actionnaire ou des filiales)

Actionnaires

Identité	% de détention

Filiales


Identité	% de détention

En lien avec l'ordonnance du 1er décembre 2016 qui renforce le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme et qui prévoit un enregistrement au RCS afin d'identifier les bénéficiaires effectifs (L561-2-2 CMF). [CLIQUER ICI POUR EN SAVOIR PLUS](#)

Permet de détecter d'éventuels conflits intérêts.

Vérifier la cohérence de vos données : à savoir cohérence des pourcentages Q3 et Q4.

1) L'organisation

T1.Q5 Catégorie(s) de votre activité CIF (1) (2) 

CIF « CGP »

CIF « Conseil aux institutionnels, société de gestion et autres intermédiaires financiers »

T1.Q6 Fournissez-vous des conseils en investissement non indépendants ? Oui Non

Fournissez-vous des conseils en investissement indépendants ? Oui Non

Fournissez-vous des conseils en investissement indépendants et non indépendants ? Oui Non

Si le cabinet exerce 2 catégories, cocher la case qui représente la + grosse partie du CA.

CIF CGP est pour une population de clients particuliers non professionnels majoritairement. Le conseil fourni est principalement à vocation patrimoniale.

Par opposition l'autre catégorie s'adresse à des clients professionnels de type SGP, mutuelles, caisses de retraite, fondations, compagnies d'assurance, etc.

L'activité de « conseil haut de bilan » ne fait pas partie du CIF.

Le type de conseil indépendant ou non répond aux exigences de MIF2.

Si le cabinet se déclare comme indépendant alors il ne perçoit que des honoraires payés par ses clients.

Si le cabinet exerce les 2 types de conseil, il faut pouvoir justifier d'une organisation interne qui prévoit que chacun des conseils n'est pas délivré par les mêmes collaborateurs.

Dans l'encadré mentionner la **cible de clientèle** (particuliers, professionnels, dirigeants), les **moyens d'acquisition de ces clients** (prospection, recommandations, réseaux), les **stratégies mises en œuvre, les types d'enveloppes recommandées et les types de produits et services financiers conseillés.**

T1.Q7 Expliquer les grandes lignes de votre activité CIF (5 lignes max)



1) L'organisation

T1.Q8 Disposez-vous d'autres statuts réglementés (plusieurs réponses possibles) ?

Intermédiaire en Assurance

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement

Immobilier (carte T / Attestation d'habilitation)

Diplôme permettant la Compétence Juridique Appropriée (CJA)

Voir sur www.orias.fr

- La CJA (Articles 54 et 60 de la loi du 31 décembre 1971), obtenue sans démarche, est acquise automatiquement au titulaire de diplômes avec ou sans expérience.

Les diplômes suffisants à eux seuls	Les diplômes nécessitant en outre 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du droit général et fiscal du patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> - Licence en droit - Maîtrise en droit - DEA ou DESS en droit - Diplôme de troisième cycle en gestion de patrimoine - Diplôme de 1^{er} clerc de notaire - Master en Gestion de patrimoine d'une Ecole Supérieure de Commerce (reconnue par la conférence des grandes écoles) 	<ul style="list-style-type: none"> - DEUG de droit - Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) du secteur juridique - BTS ou DUT du secteur juridique

T1.Q9 Quel est l'effectif total de votre structure (dirigeants + conseillers + autres salariés) équivalent temps plein

T1.Q9.1 Préciser le nombre de salariés et dirigeants exerçant l'activité de conseil en investissements financiers (3) équivalent temps plein

- Elle doit rester un service **accessoire** à un autre métier du cabinet.

T1.Q10 Faites-vous appel à des démarcheurs / apporteurs d'affaires ? Oui Non

Si oui, indiquer combien de personnes composent cette organisation

T1.Q11 Appartenez-vous à un réseau ou un groupement (4) Oui Non

Si oui, préciser le(s)quel(s)

Tout l'effectif du cabinet. Les salariés et dirigeants exerçant l'activité de CIF doivent être déclarés à l'association professionnelle, disposer des diplômes ou compétences appropriées, être déclarés auprès de l'assurance RC PRO et suivre les 7h de formation annuelle obligatoire.

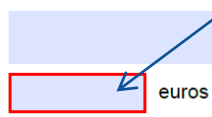
Uniquement les tiers. Sont exclus les mandataires d'assurance, etc.

Uniquement groupement de CIF. Sont exclus : associations, syndicats ou type BNI...

2) L'activité

T2.Q1 Date de clôture du dernier exercice comptable clos en 2018

T2.Q2 Chiffre d'affaires total de votre structure pour le dernier exercice clos en 2018 (5)



CA toutes les activités confondues.
(aucun centime / points ou virgules ne sont autorisés dans les cases à remplir).

La suite de cette partie concerne uniquement la part de l'activité relevant de la réglementation CIF

T2.Q3 Indiquer le chiffre d'affaires relatif à votre activité de CIF (6):



Pour le CA CIF, il faut retenir les rémunérations sur les conseils sur instruments financiers dans des comptes titres et PEA ou en direct (hors produits logés dans assurance-vie), les conseils sur les services d'investissement (gestion sous mandat par exemple) et les conseils sur biens divers.

Veillez compléter la partie a) ou la partie en fonction de votre activité principale CIF « CGP » ou CIF « conseil aux institutionnels, société et autres intermédiaires financiers ».

a) Si vous êtes CIF CGP, veuillez renseigner les rubriques suivantes :

a1) Décomposition du chiffre d'affaires :

Au sein du chiffre d'affaires relatif à l'activité CIF, préciser :

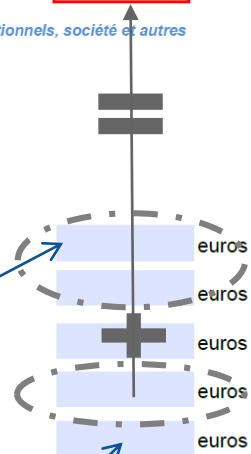
Le montant des honoraires facturés aux clients (7)

Le montant des rétrocessions de droits d'entrée (8)

Montant de la collecte de l'exercice

Le montant des rétrocessions des frais de gestion (8)

Montant de l'encours CIF suivi à la clôture de l'exercice



Sur ce périmètre, la somme des honoraires facturés + le montant des rétrocessions de droits d'entrée et de sortie + le montant des rétrocessions des frais de gestion = CA relatif à votre activité de CIF .

Les honoraires d'analyse patrimoniale, préalables aux conseils ne relèvent pas du CA CIF.

Le montant de la collecte de l'exercice représente le montant des capitaux confiés par les clients l'année N-1.

(ex : si la fin de votre exercice est au 30/06 alors indiquer le CA de CIF au 30/06.)

Indiquer tous les honoraires, facturés au client, dans le cadre de la lettre de mission sous forme d'abonnement ou de mission ponctuelle.
Pour les missions mixtes (CIF, courtage, juridique), estimer la quote-part CIF.

Le montant de l'encours CIF est la photographie des activités CIF en fin d'exercice.

Sont exclus les rémunérations liées à l'assurance vie.

Pour les « CIF institutionnels », aller directement p5 de la FRA-CIF.

2) L'activité

Ventilation du CA du Cabinet / Réglementation

Noms des Clients	CA total	IMMOBILIER			Valeurs Mobilières			Cadre Assurances					RETRO	Autres		Honoraires					
		Direct	SCPI	Autres	OPCVM	Titres Vifs	Complexes	Individuelle						Collective	PEE /PERCO	Crédit	Divers	L. Mission	ABON	Autre	
								Mandat	DC	MS	CAPI/PEA	Var. An.									PERP
		CIA																			
A																					
B																					
C																					

Carte T

Dans le CIF, uniquement pour le conseil d'allocation d'actifs auprès d'un salarié.

2) L'activité

a2) Informations concernant la nature des prestations CIF :

Veuillez préciser le pourcentage relatif à chaque nature de prestation CIF possible : conseil sur les instruments financiers et/ou conseil sur les services d'investissement et/ou conseil sur biens divers et autres produits de placements ; puis renseigner les informations demandées pour chaque nature de prestation :

Renseigner le pourcentage que l'activité CIF sur instruments financiers représente par rapport à l'ensemble des prestations CIF (Conseil sur instruments financiers (p15) + conseil sur services d'investissement (p16) + conseil sur biens divers (p17)) du cabinet.

L'ensemble des 3 conseils (instruments financiers, services d'investissements et biens divers) doit faire 100 %.

%



Au conseil sur les instruments financiers

Cocher les instruments financiers traités (plusieurs réponses possibles)

	Domestiques		Etrangers	
	Oui	Non	Oui	Non
Actions (9)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Titres de créances (obligations, emtn, ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parts ou actions d'OPC (10)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contrats financiers (11)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Domestiques = français.
Etrangers = producteur étranger autorisé à la commercialisation en France.

Cette catégorie concerne certaines opérations de défiscalisation (dont opérations TEPA*, Girardin* industriel) dès lors qu'elles sont présentées sous forme de souscriptions d'actions.

OPCVM, fonds d'investissement à vocation générale, fonds de fonds alternatifs, FCPR, FCPI, FIP, fonds d'épargne salariale, OPCI, SCPI, SEF*, organismes de titrisation, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés, fonds professionnels de capital investissement, organismes professionnels de placement collectif immobilier, SICAF

Options, futures, swaps, CFD*, etc.

2) L'activité

Préciser le nombre de fournisseurs d'instruments financiers conseillés

Indiquer les noms des 5 premiers fournisseurs d'instruments financiers conseillés et la représentation au sein du chiffre d'affaires CIF

Rang	Nom des 5 premiers fournisseurs	% au sein du chiffre d'affaires CIF
1		
2		
3		
4		
5		

Le total de la colonne % au sein du CA CIF n'a pas à faire 100 % si le Cabinet a plus de 5 partenaires sur des instruments financiers (actions, obligations, EMTN*, OPCVM, FIA, dont SCPI, FIP, etc.).

Pour rappel, le fournisseur est la société partenaire avec laquelle une convention a été signée.

Sont exclus les fournisseurs d'assurance.

Préciser le nombre d'instruments financiers différents conseillés au cours de l'exercice :

Indiquer les noms des 5 premiers OPC conseillés sur l'exercice

Rang	Nom des 5 premiers OPC conseillés sur l'exercice
1	
2	
3	
4	
5	

Voir agrégateur ou équivalent.

Il s'agit des 5 OPC qui représentent le plus de collecte au sein du cabinet.

Les OPC (OPCVM français ou européens, et FIA français) sont les produits proposés par le fournisseurs et dont le cabinet a choisi de faire la commercialisation. (ex : actions, obligations, EMTN*, OPCVM, FIA, dont SCPI, FIP, SOFICA*, SOFIPECHE*).

Uniquement renseigner ce qui relève des produits CIF et non les OPC préconisés en tant que support en UC dans les contrats d'assurance-vie.

*** Au conseil sur les services d'investissement (12)**

Préciser le nombre de fournisseurs de services d'investissement conseillés

Préciser le nombre de services d'investissement différents conseillés au cours de l'exercice

Il s'agit des services tels que le service de gestion sous mandat, le service de RTO (voir art L.321-1 CMF).

Il convient de distinguer le % que représentent ces services dans l'activité CIF du Cabinet.

Ex : nombre de mandats sous gestion conseillés aux clients.

2) L'activité

Voir définition page 4 du diapo

*** Au conseil sur biens divers et autres produits de placement (13)**

Préciser le nombre de fournisseurs de biens divers et autres produits de placement conseillés

_____ %

Indiquer les noms des 5 premiers fournisseurs de biens divers et autres produits de placement conseillés

Rang	Nom des 5 premiers fournisseurs de biens divers et autres produits de placement conseillés
1	
2	
3	
4	
5	

Selon l'article L550-1 du CMF on peut retrouver dans cette partie tout ce qui correspond aux investissements Girardin* Industriel, GFV*, GFF*, vins notamment via des parts sociales.

Il s'agit de mentionner les fournisseurs et en suivant les produits.

Vigilance particulière sur le remplissage du tableau.

Préciser le nombre de biens divers et autres produits de placement différents conseillés au cours de l'exercice

b) Si vous êtes CIF « Conseil aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et autres intermédiaires financiers », veuillez renseigner :

Au sein du chiffre d'affaires relatif à l'activité CIF, préciser :

- . Le montant des rémunérations perçues sous forme d'honoraires _____ euros
- . Le montant des rémunérations perçues sous forme de rétrocessions de commissions _____ euros
- . Le montant de l'encours total conseillé à la fin de l'exercice _____ euros

3) La clientèle

THEME 3 - CLIENTELE

T3.Q1. Combien avez-vous de clients directs toutes activités confondues

clients

T3.Q2. Combien avez-vous de clients directs relatifs à l'activité de CIF ?

clients

T3.Q3. Préciser la typologie de la clientèle relative à l'activité CIF

	Pourcentage
Epargnants/particuliers	
Organisme sans but lucratif (congrégations, associations, fondations ...)	
Investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, fonds de pension, caisses de retraite ...)	
Intermédiaires financiers (SGP, banques ...)	
Entreprises/chefs d'entreprise (en qualité d'investisseurs)	

Tous les clients du cabinet.

Retenir les clients à qui vous avez conseillé des instruments financiers dans une enveloppe PEA ou compte titres ou en direct (**en dehors d'un contrat d'assurance-vie**), un service d'investissement tel que le mandat de gestion, et des opérations sur biens divers.

Veiller à la cohérence avec vos 3 activités de CIF exercées.

RAPPEL
Tous les clients personnes physiques des CIF sont des non professionnels.

4) Autres thématiques

THEME 4 – RECLAMATIONS – ACTIVITE CIF

T4.Q1. Combien avez-vous, à ce jour, de réclamations en cours portant sur l'activité CIF ?

T4.Q2. Quel est le montant total réclamé ?

 euros

T4.Q2.1 Préciser les produits/services concernés par les montants réclamés les plus significatifs

Réclamations **pour l'exercice 2018.**

Attention à ce que le chiffre soit en cohérence avec le registre des réclamations clients tenu par le Cabinet.

Le RG AMF précise que le CIF doit mettre en œuvre une procédure de traitement des réclamations et tenir un registre.

THEME 5 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB / FIT)

T5.Q1. Avez-vous élaboré une classification des risques

Oui Non

T5.Q2. Nombre de clients Personnes Politiquement Exposées (article R.561-18 du code monétaire et financier)

T5.Q3. Nombre de déclarations de soupçon adressées à TRACFIN sur l'année

Pour **l'exercice 2018.**

Attention, la liste des PPE* a évolué avec l'entrée en vigueur de la 4ème directive en matière de LCB-FT (cf. procédure en vigueur).

FAITES VOUS ACCOMPAGNER

Informations complémentaires

- AGAMA Conseil vous transmet ce mode opératoire pour information.
- Ce document n'engage pas la responsabilité d'AGAMA Conseil quant aux données d'activité que le CIF apporte à la campagne de collecte de la fiche de renseignements annuels (FRA-CIF) 2019 relative à son activité réalisée sur l'exercice 2018.
- Le modèle FRA-CIF utilisé pour la présentation est celui communiqué par l'AMF pour la campagne 2019 sur l'exercice 2018.
- AGAMA Conseil peut vous accompagner dans la complétude et/ou la revue du document avant envoi à votre association (cf. contacts ci-après).

GLOSSAIRE

- GFF/ GFV = groupement foncier forestier/ groupement foncier viticole (opération sur biens divers)
- Girardin = relatif à la loi Girardin, processus de défiscalisation pour les investissements dans les départements et collectivités d'outre-mer dans les domaines du matériel industriel neuf, de la production d'énergie renouvelable et des logements sociaux neufs (conseil en investissement financier sur instrument financier)..
- TEPA = relatif à la loi TEPA, système d'incitation fiscale en faveur des PME/TPE prévoyant une réduction d'impôts pouvant aller jusqu'à 50% de l'investissement d'un contribuable redevable de l'ISF dans la limite de 45 000 euros (conseil en investissement sur instrument financier).
- EMTN (Euro Medium Term Notes) = titre de créance émis par des banques de financement et d'investissement à destination d'investisseurs professionnels et contreparties éligibles, institutionnels ou banques privées (conseil en investissement sur instrument financier).
- CFD = produit dérivés reposant sur tous types de sous-jacent dont la valeur ne s'érode pas avec le temps si le sous-jacent reste immobile (conseil en investissement sur instrument financier).
- CIF de « haut de bilan » = Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice illégal de certaines professions (art L 311-2 du CMF).
- SEF = société d'épargne forestière (parts ou actions d'OPC)
- GFI = groupement forestier d'investissement (parts ou actions d'OPC)
- SOFICA = société de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (parts ou actions d'OPC)
- SOFIPECHE = société de financement de la pêche artisanale (parts ou actions d'OPC)
- RTO = réception et transmission d'ordres (service d'investissement autorisé sur les seuls OPC conseillés)
- PPE = personne politiquement exposée (Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)

Louis-Grégoire LOGRE

Associé

lg.logre@agama-conseil.com

Gilles COHEN

Senior Manager

gi.cohen@agama-conseil.com

CONTACTS PRIVILEGIES

Sylvie HERNANDO

Consultante Senior

+33 (0)6 22 39 78 20

sy.hernando@agama-conseil.com

Audrey VIESNER

Consultante

+33 (0)6 35 34 77 55

au.viesner@agama-conseil.com